SOUS-PREFECTURE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
26 JUIN 2026
ARRIVEE

COMMMUNE D'ANDILLY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/ 08 / 39

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à 19h00, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 15
- Présents ou représentés : 14
- Votants : 14 Pour : 11 Blanc : 3

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 19 juin 2026

Présents : MM. Benoît LAVOREL, Charlène DESSIMOND, Johann PADIOLEAU, Stéphanie BONHOMME, Catherine LACROIX, Séverine MATHIEU, Elodie DURET, Pierre CUSIN, Jean-Christophe GRANET, Virginie GILL

Procurations : Thierry VEYRUNES à Charlène DESSIMOND
Vincent BRECHET à Séverine MATHIEU
Nathalie DUNAND à Stéphanie BONHOMME
Mathieu CUSIN à Benoît LAVOREL

Secrétaire de séance : Stéphanie BONHOMME

lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

DESIGNATION DE TROIS DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES
suite à décision du TA de Grenoble du 17/06/2026
annulant les opérations électorales du 05/06/2026

Suite à l'arrêté préfectoral N° PREF-DCI-BCAR-2026-0260 du 19/06/2026 portant convocation de conseils municipaux pour procéder à une nouvelle élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants dans le cadre des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, suite à décision du TA de Grenoble du 17/06/2026 annulant les opérations électorales du 05/06/2026 ;

Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral
Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Pierre CUSIN, Catherine LACROIX, Charlène DESSIMOND et Elodie DURET. La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

b) Élection des délégués
La liste déposée et enregistrée : ANDILLY SENATORIALES 2026

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 11

A obtenu :

- Liste ANDILLY SENATORIALES 2026 : 11 voix-

A 19h12, Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :
La liste « ANDILLY SENATORIALES 2026 » ayant obtenu la majorité absolue, les personnes y figurant sont proclamées élues en qualité de délégués pour les élections sénatoriales 2026.

La secrétaire de séance,
Stéphanie BONHOMME

Le Maire,
Benoit LAVOREL

MAIRIE D'ANDILLY
850 (H.-Savoie)